

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE RSE EN CORSE



LE MOT DU PRÉSIDENT



Les défis environnementaux et sociaux constituent aujourd'hui une opportunité pour les entreprises corses de réinventer leur rôle et de contribuer activement à un développement durable adapté aux réalités de notre territoire.

Chaque entreprise, quelle que soit sa taille, son secteur ou sa localisation, peut agir concrètement pour préserver notre environnement, renforcer la résilience de notre économie et servir l'intérêt collectif.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises ne doit pas être perçue comme une obligation réglementaire, mais comme un levier stratégique pour repenser nos modèles de production, d'investissement et de création de valeur sur l'île.

Depuis l'accession de la majorité nationaliste aux responsabilités en décembre 2015, sous l'impulsion des Conseils exécutifs successifs, le développement durable est au cœur des choix stratégiques et des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Le SRDEII, révisé en juillet 2022, « Ecunumia 2030 », en constitue un document cadre, par la promotion d'un développement économique fondé sur la compétitivité des entreprises et la production, tout en intégrant les enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et territoriale et de réduction des dépendances alimentaires, économiques et sociales.

Il a servi de fondement à l'élaboration de plusieurs rapports et à l'adoption de nombreuses délibérations de l'Assemblée de Corse, traduisant juridiquement ces orientations, notamment par

l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les règlements d'aides tels que :

► Le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, adopté par l'Assemblée de Corse le 30 septembre 2016, visant à réduire les inégalités en renforçant l'accès aux droits sociaux, à l'emploi, au logement et aux services essentiels pour les personnes les plus vulnérables.

► Le Corsican Business Act, adopté le 2 juin 2022 par l'Assemblée de Corse et ayant pour but de faire de la commande plus efficace et à intégrer des critères environnementaux et sociaux afin de soutenir l'achat local durable, l'emploi, le lien social et l'adaptation des petites entreprises aux transitions en cours.

► Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027, adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2022, ayant pour objectif de promouvoir une commande publique innovante, socialement et écologiquement responsable, en cohérence avec des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables, afin de reconnaître et encourager les pratiques vertueuses développées sur le territoire.

► Le Rapport travail et emploi, adopté par le 26 avril 2024 par l'Assemblée de Corse, s'inscrivant dans une démarche d'action coordonnée et volontariste visant à répondre aux difficultés de recrutement, aux postes non pourvus, ainsi qu'aux enjeux liés aux conditions de travail, à la rémunération, à la sécurisation des parcours professionnels et à la qualité de vie des salariés.

Accompagner cette transformation, c'est miser sur une réussite collective, portée par des entreprises capables d'allier performance économique, plus-value sociale et développement territorial, en posant les bases d'une autonomie durable et maîtrisée pour et par les corses.

Inseimi, pudemu custruì un Paesi più rispunsevuli, solidariu è durevuli par via di i forzi vivi di u nostru populu è d'un sviluppu economicu chì, aldinà di a perfurmenza finanziaria, fusi un arnesi d'eman-cipazioni, di cuesioni è di trasfurmazioni sociali.

GILLES GIOVANNANGELI

Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

INTRODUCTION

DÉFINITION DE LA RSE ET ENJEUX GLOBAUX

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) reflète la volonté des entreprises de prendre en compte les impacts de leurs activités sur la société et l'environnement. Elle consiste à intégrer de manière proactive des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs pratiques commerciales et dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette approche, en cohérence avec la Commission européenne et les principes de la norme ISO 26000(1), se traduit notamment par :

- ▶ La volonté de dépasser les obligations légales
- ▶ La prise en compte des conséquences environnementales, sociales et sociétales de leurs actions
- ▶ L'instauration d'un dialogue continu avec les salariés, clients, fournisseurs, collectivités...

CONTEXTE

Alors que le changement climatique s'impose dans notre quotidien, l'heure de l'engagement a sonné pour tous les acteurs de la société, dont les entreprises.

Soutenir et récompenser les acteurs qui prennent conscience de cette nécessaire adaptation apparaît comme une évidence pour l'ADEC qui entend décliner dans l'action publique en faveur du développement local, les principes qui sous-tendent toutes les grandes orientations de l'Assemblée de Corse : protection de l'environnement, partage équitable de la valeur, lutte contre la pauvreté et les discriminations, défense de la culture et du patrimoine.

Par ailleurs, dans un contexte d'évolution du cadre réglementaire autour de la RSE, l'ADEC souhaite accompagner les entreprises corses pour les aider à comprendre, intégrer et valoriser ces obligations. C'est ainsi qu'elles pourront transformer les exigences RSE en véritables opportunités stratégiques. Pour ce faire, il s'agira de mettre en place une gouvernance et des outils adaptés, permettant de renforcer leur engagement sociétal tout en consolidant leur compétitivité.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le rôle et l'utilité de l'entreprise dans notre société : sa valeur ne se mesure plus uniquement à sa performance économique, mais également à sa contribution au territoire, à travers ses actions en faveur du bien-être collectif, de la protection de l'environnement et de la cohésion de l'ensemble de ses parties prenantes.

OBJECTIFS DU GUIDE

Ce guide a été conçu par l'Agence de Développement Économique de la Corse avec l'appui de l'Ademe et de la DREETS, dans le cadre d'une stratégie globale visant à sensibiliser, accompagner et outiller les entreprises locales dans leur transition vers un modèle plus responsable et durable.

À travers ce guide, nous proposons un support pratique destiné aux entreprises du territoire qui souhaitent engager ou renforcer leur démarche RSE. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ▶ Accompagner les entreprises dans la structuration progressive d'une stratégie RSE.
- ▶ Proposer une méthodologie claire, en plusieurs étapes, pour intégrer concrètement la RSE dans la stratégie et les pratiques quotidiennes de l'entreprise en s'appuyant sur des outils concrets.
- ▶ Donner des exemples d'initiatives tangibles, facilement déployables au sein des entreprises, quelle que soit leur taille, et permettant de répondre de manière efficace aux enjeux spécifiques du territoire.

Ainsi, ce guide, sans chercher à imposer un cadre rigide, se présente comme une boîte à outils évolutive, pensée pour accompagner les entreprises corses dans une démarche de transformation progressive, adaptée à leur rythme, et porteuse de sens et d'avenir.

PARTIE 1 - CONTEXTE

LA CORSE COMME LABORATOIRE RSE

La Corse rencontre plusieurs défis économiques et sociaux structurels. En conséquence, l'ADEC souhaite accompagner les entreprises corses en insufflant une politique RSE adaptée à ces spécificités. Le modèle que nous proposons s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement durable portée par le Conseil Exécutif, qui fixe des objectifs visant à préserver l'environnement de l'île tout en favorisant son développement économique, social, culturel et touristique, autour de cinq axes prioritaires. Pour chacun de ces axes, nous identifions les enjeux et sous-enjeux spécifiques et proposons des solutions adaptées et concrètes, permettant de répondre efficacement aux défis territoriaux.

UNE STRATÉGIE

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX TERRITORIAUX

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

ENJEUX	► La Corse fait face à de nombreuses problématiques de plus en plus préoccupantes : sécheresse, augmentation des températures, multiplication des phénomènes météorologiques violents.
OBJECTIFS	► Accompagner les entreprises dans la mise en place des processus permettant d'améliorer l'impact de leur activité sur l'environnement : gestion et traitement des déchets, optimisation des ressources naturelles, réduction des émissions de gaz à effet de serre, arrêt des rejets dans les milieux naturels, réduction de l'utilisation de matière plastique, développement des circuits courts...

REFORCER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

ENJEUX	► Une forte croissance démographique uniquement due aux flux migratoires. ► Des changements de mode de vie rapides. ► La dérive mafieuse.
OBJECTIFS	► Favoriser l'intégration en renforçant l'identité : politique de bilinguisme, promotion de la culture locale, aide au retour des « talents » ► Aider les entreprises à lutter contre les pressions mafieuses.

FAVORISER L'ÉPANOUISSLEMENT DE TOUT LES ÊTRES HUMAINS

ENJEUX	► Niveau de salaire moyen strictement inférieur aux régions françaises. ► Coût de la vie supérieur aux régions françaises. ► Forte vulnérabilité au phénomène d'inflation actuel.
OBJECTIFS	► La politique RSE mise en place aura pour objectif d'engager les entreprises corses à augmenter le niveau de rémunération de leurs salariés (salaire de base, périphériques de rémunération, intéressement, épargne salariale...). ► Accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en place des parcours de formation. ► Renforcer le dialogue social. ► Augmenter le niveau d'implication sur le territoire en développant par exemple des partenariats associatifs/caritatifs (entreprises « à mission », sponsoring, engagement associatif, bénévolat...)

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficultés pour recruter des collaborateurs (problème d'attractivité des entreprises, inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail).
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La politique RSE visera à aider les entreprises à devenir plus attractives sur le marché de l'emploi : augmenter le niveau de rémunération, améliorer les conditions de travail, réduire l'impact environnemental de l'activité, mettre en place une gouvernance d'entreprise, partager des valeurs, participer à des initiatives locales... ▶ Favoriser les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement (formation initiale, continue...) pour améliorer l'alignement entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau de production locale (PIB/ habitant) trop faible par rapport aux régions françaises. ▶ Surreprésentation du secteur tertiaire.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La politique RSE déployée auprès des entreprises pourra notamment proposer des mesures incitatives en faveur des circuits courts pour favoriser la production locale mais également réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises. De manière plus générale, cette politique RSE aura pour vocation de donner plus de force à l'ensemble des dispositifs mis en place dans la philosophie du SRDE2I et notamment ceux qui visent à renforcer notre économie productive.

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des entreprises de petite taille.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer notre politique d'aide auprès des entreprises pour leur permettre de se structurer et de développer leur activité sur le marché local mais également à l'export, le tout dans une logique de démarche responsable.

1.1 – POURQUOI S'ENGAGER ?

Si la RSE peut être à la fois perçue comme une contrainte, une menace ou une formidable opportunité, ce concept constitue indéniablement une question stratégique qu'il est urgent de se poser.

LA RSE : SOURCE D'OPPORTUNITÉS

Plusieurs études l'ont prouvé : la RSE contribue à la performance globale de l'entreprise (2). En effet, la RSE doit être avant tout perçue comme un vecteur d'opportunités qui joue à plusieurs niveaux :

- ▶ Réduction des risques (environnement, climat, économie, justice social, réputation...).
- ▶ Accès sécurisé aux matières premières et aux ressources naturelles.
- ▶ Accès sécurisé aux sources de financement.
- ▶ Amélioration des performances RH (recrutement, motivation et implication sur le long-terme, baisse du taux de turnover et d'absentéisme).
- ▶ Amélioration de la réputation et de la perception des parties prenantes :
 - ▶ Satisfaire les attentes des clients.
 - ▶ Se différencier des concurrents.
 - ▶ Attirer les investisseurs.

DES PRESSIONS DE PLUS EN PLUS FORTES DE LA PART DES PARTIES PRENANTES

Bien que les avantages concrets qui découlent de la mise en place d'une politique RSE aient été prouvés, beaucoup de chefs d'entreprise tardent encore à franchir le pas par manque de connaissances ou parce qu'ils craignent que les investissements à réaliser pèsent trop sur leurs marges. Pourtant, leurs différentes parties prenantes les rappellent à l'ordre en exerçant sur eux des pressions de plus en plus fortes :

- ▶ **Clients finaux (B2C) :** Les attentes des clients finaux en matière de RSE sont en constante progression. Différentes études (3) menées en France ont montré que la société attend des entreprises qu'elles prennent des engagements concrets pour engager la transition écologique.
- ▶ **Clients (B2B) et fournisseurs :** Les entreprises qui atteignent une certaine taille peuvent être soumises à une réglementation spécifique liée aux objectifs RSE (CSRD, dispositif BEGES, obligation réglementaire EET) qui les obligent à rendre des comptes à propos de leurs pratiques « durables ». Ces dernières doivent également faire rapport à propos de l'engagement des entreprises qui constituent leur chaîne de valeur (émissions GES en amont et en aval, politique d'achat responsable...).
- ▶ **Collectivités. Partenaires publics :** Les critères RSE sont de plus en plus pris en compte dans le cadre des marchés publics. À partir de 2026, la Loi Climat et Résilience va obliger les acheteurs publics à ajouter dans leurs appels d'offres, au moins un critère RSE (le SPASER a été mis en place en 2022 au sein de la Collectivité de Corse).
- ▶ **Salariés :** Les salariés attendent de leur entreprise qu'elle donne du sens à leur travail - on remarque que ces derniers ont tendance à s'impliquer davantage et sur le long terme au sein des entreprises qui adoptent des engagements responsables (4), (5), (6), (7). Selon le baromètre de perception de la RSE réalisé en 2023 par Kantar pour le MEDEF, auprès d'un échantillon représentatif de 1500 salariés du secteur privé en France : l'environnement apparaît comme la principale préoccupation des personnes interrogées, suivie de près par la santé mentale et la prévention des risques psychosociaux

(RPS). L'étude montre également que la RSE est perçue comme un levier de performance : les salariés se projettent mieux et plus longtemps dans leur entreprise et la jugent plus performante lorsque celle-ci met en œuvre une politique RSE. Par ailleurs, les études nous apprennent que les jeunes générations sont particulièrement sensibles aux sujets liés à la RSE (10).

▶ **Investisseurs :** la part de l'encours géré sur les fonds dits ESG (Environnemental, Social, Gouvernance), c'est-à-dire qui prennent en compte des critères de sélection extra-financier, ne cesse d'augmenter en même temps que l'attrait des investisseurs pour ce type de placement (8). Les sociétés de gestion qui investissent dans des entreprises non cotées et détiennent des positions dans des entreprises corses sont particulièrement sensibles à ces critères. Elles se désintéressent peu à peu des entreprises incapables de rendre des comptes sur leurs engagements extra-financiers. A titre d'exemple, le FPCI Travalcà géré par FemuQuì Ventures, qui est destiné à investir dans la croissance de PME en Corse, dans lequel la Collectivité de Corse est un fonds dit « Article 8 » (9) c'est-à-dire qu'il doit intégrer des critères ESG dans son processus de sélection des entreprises et de gestion des investissements.

▶ **Banques :** Le concept de « financement durable » se développe de plus en plus, il consiste à privilégier les opérations financières qui prennent en compte des critères extra-financiers.

▶ **Cadre réglementaire :** Le renforcement du cadre réglementaire conduit à une intégration accrue des enjeux RSE dans les obligations applicables aux entreprises. Ce qui relevait auparavant principalement des grandes entreprises ou des sociétés cotées concerne désormais un nombre croissant d'acteurs. La France et l'Europe renforcent progressivement les exigences en matière de durabilité, amenant les entreprises à anticiper ces évolutions. Dans ce contexte, celles qui n'ont pas encore entamé de démarche RSE pourraient devoir s'y conformer dans des délais plus contraints au fur et à mesure que les normes se généraliseront.



PARTIE 2 – INITIER SA TRANSITION RSE : PAR OÙ COMMENCER ?

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrit notre démarche, cette seconde partie du guide propose une méthodologie concrète pour construire, déployer, animer et évaluer la stratégie RSE la mieux adaptée à votre organisation.

PREMIERS PAS

VERS UNE STRATÉGIE STRUCTURÉE

2.1 – AUTO-ÉVALUER SA DÉMARCHE POUR SITUER SON NIVEAU DE MATURITÉ RSE

Dans un premier temps, l'entreprise est encouragée à réaliser un auto-diagnostic des actions RSE déjà mises en place. Même si celles-ci ne relèvent pas encore d'une démarche structurée ou formalisée, cette auto-évaluation permet d'identifier clairement les pratiques existantes. Cela donne une vision précise de la situation de l'entreprise sur les volets social, environnemental et économique.

👉 Pour vous accompagner, l'ADEC met à votre disposition un outil d'auto-évaluation en ligne, « Diag RSE », développé par AFNOR Certification. Il vous permet de réaliser un premier état des lieux de votre engagement en matière de RSE.

👉 <https://adec.corsica/accompagner-mon-projet/projet-dentreprise/recruter/>

Grâce à cet outil, vous pourrez :

- ▶ Évaluer votre niveau de maturité RSE et identifier clairement vos points forts (souvent sous-estimés par les chefs d'entreprise) ainsi que vos pistes d'amélioration.
- ▶ Découvrir les différentes thématiques couvertes par la RSE, sur la base de l'ISO 26000 et trouver des sources d'inspiration.
- ▶ Déterminer vos axes de progression et définir les thématiques prioritaires.
- ▶ Construire un plan d'action structuré à partir des recommandations issues de l'évaluation.
- ▶ Poser les premiers jalons d'une stratégie de communication RSE claire et cohérente.
- ▶ Utiliser régulièrement le Diag RSE pour évaluer votre progression.

Choisissez l'outil d'auto-évaluation adapté en fonction de la taille de votre organisation :

- ▶ **SI VOUS ÊTES UNE PME** : Module d'auto-évaluation « RSE et PME » - Évaluation de 22 questions
- ▶ **SI VOUS ÊTES UNE TPE** : Module d'auto-évaluation « RSE et TPE » - QCM synthétique de 10 questions

PROCÉDURE AUTO-ÉVALUATION

Rendez-vous sur le site de l'ADEC pour accéder à la plateforme d'évaluation Diag RSE
<https://acesia.afnor.org/connexion>

Créez votre compte personnel en quelques clics

L'évaluation en ligne peut commencer.... Pour chaque question, choisissez la réponse qui traduit le mieux votre niveau d'engagement sur la thématique donnée

vous recevrez un rapport d'évaluation qui comprend :

- ▶ Une note globale ainsi qu'une note par thématique.
- ▶ Des recommandations pour vous améliorer dans chacune des thématiques

2.2 – MOBILISER LES ÉQUIPES

La réussite d'une démarche RSE repose sur l'adhésion et l'implication de l'ensemble des équipes. Une stratégie portée uniquement par la direction reste souvent inefficace, tandis qu'une mobilisation progressive et structurée favorise innovation et motivation. Pour susciter cette adhésion, il est essentiel de sensibiliser et former tous les collaborateurs afin qu'ils comprennent les enjeux, s'approprient la démarche et adaptent leurs pratiques.

Voici quelques actions clés pour y parvenir :

- ▶ Sensibiliser et informer : Organisez des sessions d'information, des ateliers ou des campagnes de communication pour expliquer la démarche RSE, ses enjeux et ses bénéfices pour l'entreprise et ses employés.
- ▶ Créer des espaces de dialogue : Mettez en place des groupes de travail, des comités RSE où les collaborateurs peuvent partager leurs idées, exprimer leurs préoccupations et contribuer à la définition des actions.
- ▶ Favoriser la participation active : Incitez les employés à participer à des actions concrètes (engagement auprès d'associations locales, promouvoir des pratiques éco-responsables, privilégier la communication digitale, implémenter des règles d'économie d'énergie, encourager le tri sélectif, etc.)
- ▶ Intégrer la RSE dans la culture d'entreprise : Faites de la RSE un pilier de la politique interne, en valorisant les bonnes pratiques et en intégrant ces valeurs dans les processus RH (recrutement, formation, évaluation).
- ▶ Offrir des formations : Proposez des formations pour sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux RSE, afin qu'ils puissent agir en connaissance de cause.

2.3 – IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Le dialogue avec les parties prenantes externes constitue un pilier essentiel du développement durable et renforce la légitimité de la démarche RSE. Ce dialogue permet à l'entreprise d'ajuster sa stratégie aux attentes sociétales, de construire une vision partagée et de formuler des réponses concrètes aux enjeux identifiés.

Ce processus vise à assoir la place de l'entreprise dans son écosystème et constitue également un levier de management : en tenant compte des effets de ses actions dans le temps et sur ses parties prenantes, l'entreprise renforce la durabilité de son modèle économique. Voici quelques exemples d'actions pouvant être menées :

- ▶ *Identification et cartographie des parties prenantes.*
- ▶ *Analyse de leurs attentes, de leur niveau d'influence et de maturité en matière de RSE.*
- ▶ *Définition claire des objectifs poursuivis*

2.4 – DE L'ENGAGEMENT À LA STRATÉGIE : STRUCTURER SA DÉMARCHE RSE

À partir du diagnostic initial obtenu à l'issue de l'auto-évaluation « Diag RSE », vous pourrez identifier les principaux enjeux à adresser et les domaines d'action prioritaires. Ces orientations stratégiques doivent être claires, concrètes, atteignables et suffisamment fédératrices pour mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Les engagements qui en découlent pourront s'appuyer sur des objectifs mesurables, assortis d'échéances à court, moyen et long terme. Nous vous recommandons de formaliser pour chacune

des actions à mener : les objectifs visés, le descriptif de l'action, son calendrier, le responsable et les services concernés par sa mise en œuvre ainsi que le budget associé. Au démarrage, il n'est pas nécessaire de viser un niveau d'exigence trop élevé, nous vous recommandons plutôt de privilégier la pertinence des actions. En d'autres termes, une initiative modeste mais bien ciblée, mise en œuvre rapidement, pourra avoir un impact significatif et impulser une dynamique puissante.

2.5 – METTRE EN PLACE UN CADRE DE GOUVERNANCE RSE

La gouvernance RSE permet de structurer, piloter et faire vivre les engagements RSE au sein de l'entreprise. Elle assure l'alignement des choix stratégiques et opérationnels avec les engagements sociaux, environnementaux et éthiques. Pour cela, il est essentiel d'intégrer les axes stratégiques de la RSE dans la stratégie globale de l'entreprise. À chaque arbitrage stratégique, il convient d'évaluer en amont sa cohérence avec les enjeux RSE, en s'appuyant sur des outils tels que la matrice de matérialité, la cartographie des risques ou le dialogue avec les parties prenantes (présentés dans la partie 3 du guide).

2.6 – PILOTER LES DONNÉES ET ÉVALUER LES RÉSULTATS POUR OPTIMISER LA DÉMARCHE

Une fois la stratégie RSE définie et le cadre de gouvernance établi, il est indispensable de déployer un dispositif structuré de suivi, d'évaluation et de pilotage pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions engagées. Cette mesure permet non seulement de mesurer l'efficacité des actions engagées, mais aussi d'identifier les axes d'amélioration et d'ajuster la trajectoire en fonction des résultats observés et des retours des parties prenantes. Ce processus d'évaluation vise à ancrer la RSE dans le quotidien de l'entreprise, à renforcer sa crédibilité, et à garantir la cohérence entre les engagements affichés et les pratiques réelles. Ainsi, le référentiel mis en place offrira un cadre de suivi permettant de mesurer l'avancement des actions inscrites dans la feuille de route et d'évaluer les résultats obtenus, en vue d'adapter la stratégie en continu. A cette fin, il pourra intégrer les éléments suivants :

- ▶ Des indicateurs de performance quantitatifs qui représentent l'ensemble des axes de la stratégie : pour le volet environnement (émissions CO₂, consommation d'énergie, déchets...), le volet social (formation, absentéisme, égalité...) et le volet gouvernance (code de conduite, éthique...).
- ▶ Un système de reporting pour centraliser les données et suivre les progressions, identifier les freins.
- ▶ Un comité RSE qui effectue des revues régulières de la stratégie et coordonne les actions et assure un dialogue constant avec les parties prenantes internes et externes.

La RSE peut également être représentée dans les instances de décision, par exemple en nommant un responsable RSE au comité de direction. Il est primordial que dirigeants et managers soient formés aux enjeux RSE afin de les intégrer systématiquement dans leurs décisions. Cela concerne également les procédures internes, comme les marchés, le choix des fournisseurs et partenaires, ou les recrutements, pour s'assurer que toutes les pratiques de l'entreprise sont cohérentes avec ses engagements RSE.

Obtenir un label RSE constitue un moyen de poser un cadre clair à son engagement, de renforcer la crédibilité des démarches entreprises et de les rendre visibles auprès des parties prenantes. Vous trouverez ci-après quelques exemples de labels et certifications RSE :

- ▶ Label Engagé RSE (AFNOR) : Évaluation basée sur la norme ISO 26000, avec un diagnostic approfondi et une reconnaissance officielle. C'est un label accessible aux entreprises de toutes tailles.
- ▶ B Corp Certification : Label international qui certifie les entreprises répondant à des standards élevés de performance sociale, environnementale et de gouvernance.
- ▶ EcoVadis : Plateforme d'évaluation RSE largement utilisée dans les chaînes d'approvisionnement, basée sur une méthodologie complète et des benchmarks sectoriels.
- ▶ Global Reporting Initiative (GRI) : Bien qu'il s'agisse surtout d'un cadre de reporting, des évaluations externes peuvent être réalisées pour vérifier la qualité et la conformité des rapports RSE.

Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement d'un consultant : L'ADEC met à votre disposition un annuaire des cabinets de conseil spécialisés en RSE présents en Corse :

[Accompagner votre transition](#)
["RSE" - ADEC CORSICA](#)

2.7 – VALORISER LES ACTIONS ET L’ENGAGEMENT

Une fois votre stratégie RSE définie, mise en œuvre et évaluée, il est essentiel d'en partager les résultats et les enseignements avec l'ensemble de vos parties prenantes, internes comme externes. Cette communication répond à plusieurs objectifs : faire connaître les actions menées, impliquer les parties prenantes et favoriser l'adhésion.

Grâce à une stratégie de communication transparente, claire et adaptée aux différents publics, vous parviendrez à renforcer l'engagement des collaborateurs en interne. En effet, le fait de valoriser les progrès réalisés facilitera la conduite du changement. En externe, elle constitue un levier de différenciation, renforçant la crédibilité de l'entreprise auprès de ses clients, partenaires ou investisseurs.

Pour donner encore plus de visibilité à vos actions, vous pouvez envisager la rédaction d'un rapport extra-financier, vous pourrez ainsi anticiper les évolutions réglementaires.

Les spécificités économiques, sociales, environnementales et culturelles de la Corse nécessitent une approche de la RSE pensée à l'échelle du territoire et adaptée aux réalités locales. Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre ou le renforcement de votre engagement, nous vous présentons, dans la partie suivante, des pistes d'action simples à activer et adaptées à vos besoins.





PARTIE 3 – EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES POUVANT ÊTRE FACILEMENT MISES EN PLACE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

Pour donner une dimension concrète à la démarche, nous vous proposons une sélection d'actions RSE rapidement activables, quel que soit le secteur d'activité ou la taille de votre entreprise. Dans un souci de cohérence, ces actions ont été organisées selon les thématiques du « Diag RSE ». Pour rappel, le Diag RSE est la solution qui vous permet d'évaluer le niveau de maturité RSE de votre organisation, que nous mettons à votre disposition sur le site de l'ADEC :

<https://adec.corsica/accompagner-mon-projet/projet-dentreprise/recruter/>

THÈME 1 : VISION EN TERMES DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET GOUVERNANCE

Ce premier thème concerne la vision, la stratégie et la gouvernance de la démarche RSE et de développement durable, qui peuvent être mises en place dans l'entreprise, en cohérence avec les concepts clefs de l'ISO 26000.

RÉFLEXION GLOBALE SUR L'ACTIVITÉ ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Il est pertinent, dans un premier temps, d'engager une réflexion sur l'adéquation entre le modèle économique de l'entreprise et les principes du développement durable. L'objectif est d'identifier les leviers d'action permettant de rendre ce modèle plus résilient, plus responsable et mieux aligné avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

ACTIONS CONCRÈTES :

1. PREMIERS PAS RSE :

Découvrez l'ensemble des domaines de la RSE tout en évaluant votre niveau d'engagement

- ✓ **Faire un auto-diagnostic du niveau de maturité RSE de votre organisation** constitue une première étape clé pour évaluer vos pratiques et définir vos priorités stratégiques.
- 👉 Pour réaliser votre auto-évaluation, connectez-vous à l'outil Diag RSE que nous mettons à votre disposition sur le site de l'ADEC :

<https://adec.corsica/accompagner-mon-projet/projet-dentreprise/recruter/>

Puis suivez les étapes suivantes :

1. Créez votre compte
 2. Insérez votre "Code mission" :
 - a. Si votre entreprise compte moins de 10 salariés, entrez le code 203550
 - b. Si votre organisation comporte au moins 10 salariés, entrez le code 203551
 3. Répondez au QCM : pour chacune des questions posées, choisissez-la ou les réponses les mieux adaptées à votre situation. Pour chaque question une série de pièces justificatives est proposée : il s'agit seulement d'exemples et vous n'êtes pas tenu de les fournir.
 4. A l'issue du questionnaire, un rapport d'évaluation sera automatiquement généré - ce dernier comprendra la notation obtenue sur chaque thématique ainsi qu'une série de recommandations qui vous aideront à renforcer votre engagement.
- ✓ **Evaluer les impacts sociaux, environnementaux et économiques de votre activité à chaque étape de la chaîne de valeur** (approvisionnement, production, distribution, usage, fin de vie). Cela permet d'identifier les leviers concrets d'amélioration et les enjeux de durabilité opérationnels.

- 👉 Pour ce faire, nous vous recommandons d'utiliser la Matrice de double matérialité

[Double matérialité : l'analyse des impacts, risques et opportunités – Portail RSE](#)

2. MESURER LA PERFORMANCE environnementale de votre organisation

✓ Réaliser un audit énergétique afin d'évaluer les consommations de votre entreprise, liées à son activité et aux bâtiments qu'elle occupe (procédés de fabrication, performance des équipements, consommation énergétique du bâtiment). Cet audit vous permettra d'identifier les actions potentielles à mener, les investissements à réaliser et les gisements d'économies associés. L'audit énergétique est une étape indispensable pour établir une stratégie énergétique au service de la performance de votre entreprise.

✓ Réaliser une étude d'opportunité EnR&R (Energies renouvelables et de récupération) afin d'identifier la ou les solutions de chaleur et froid renouvelable les plus adaptées à vos besoins :

- Solaire thermique
- Géothermie (aérothermie ou géothermie de surface)
- Bois énergie
- Récupération de chaleur fatale
- Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Boucles d'eau tempérée géothermiques
- L'étude s'appuie sur la démarche EnR'Choix, qui guide la priorisation des solutions selon des critères techniques, économiques et environnementaux.

Étude d'opportunité multi EnR&R | Agir pour la transition écologique

✓ Effectuer un bilan de gaz à effet de serre (GES) afin de comptabiliser les émissions induites par les activités de votre entreprise. Ce dispositif inclut l'ensemble des gaz à effet de serre, à savoir : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les perfluocarbures, les hydrofluocarbures, et l'hexafluorure de soufre. Pour ce faire, la méthode Bilan Carbone®, développée par l'ADEME, est particulièrement recommandée car elle offre une approche complète, intégrant l'ensemble des émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3), et constitue une référence reconnue en France.

👉 Vous pouvez bénéficier du dispositif Décarbon'Action : piloté par Bpifrance en partenariat avec l'ADEME et l'Association Bilan Carbone, ce dispositif couvre une portion significative du coût global du diagnostic. Le reste à charge après subvention est de 4 000 € HT pour les entreprises de moins de 250 salariés, ou de 6 000 € HT pour celles qui comptent entre 250 et 499 salariés (sur un coût total de 10 000 € HT).

www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-decarbonaction

✓ Si vous êtes une PME, vous avez la possibilité de construire votre stratégie de décarbonation via la méthodologie internationale ACT Pas à Pas : Cette méthodologie permettra à votre entreprise de développer et organiser :

- ▶ Une stratégie de décarbonation, une feuille de route et un plan de transition.
- ▶ Des objectifs de réduction des émissions de gaz à Effet de Serre pertinents au regard de votre activité et des enjeux de la transition bas carbone.
- ▶ La montée en compétence de la direction, des chargés de projet et des fonctions opérationnelles.

3. REPENSER votre modèle économique

✓ **Engager la transformation de votre entreprise pour aller vers une production et des services plus sobres et durables** : Des solutions existent pour vous aider à écoconcevoir vos produits, procédés et services et à repenser votre modèle d'affaires. Le dispositif « Épargnons nos ressources » a vocation à aider les entreprises à « écoconcevoir » leurs produits, procédés ou services, à repenser leur modèle d'affaires, et à améliorer l'information donnée aux clients pour les orienter vers des choix plus durables.

www.epargnonsnosressources.gouv.fr/entreprises/

✓ **Intégrer les principes de l'écoconception à vos produits, services et procédés avec l'appui d'un accompagnement dédié**. Source d'innovation et génératrice de valeur, l'écoconception est une démarche multicritère qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement des produits, procédés ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en conservant leurs qualités d'usage.

👉 L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'écoconception, de production durable et d'obtention de l'Écolabel européen. L'ADEME vous soutient dans la mise en place d'un diagnostic, puis dans la mise en œuvre de la stratégie : c'est-à-dire la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services à moindres impacts. Pour les PME, l'accompagnement de l'étape de diagnostic est porté par Bpifrance, via le Diag Écoconception :

www.diagecoconception.bpifrance.fr

[www.Transition_Ecologique_et_Energétique | Bpifrance](http://www.Transition_Ecologique_et_Energétique_Bpifrance)

✓ **Transformer votre modèle économique afin de pérenniser et renforcer la durabilité de votre activité**. Le contexte environnemental et social favorise l'émergence de nouveaux modèles de développement, parmi lesquels l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ces derniers établissent une nouvelle relation entre l'offre et la demande. Par « économie de la fonctionnalité et de la coopération », on entend :

- ▶ Fournir non pas juste un bien, mais un service ou usage utile pour l'usager.
- ▶ Coopérer avec d'autres acteurs (entreprises, collectivités, associations) dans l'écosystème pour mutualiser, partager, optimiser les ressources, etc.
- ▶ Prendre en compte des enjeux environnementaux et sociaux : sobriété, durabilité, usage efficient, réduction du volume, impact positif sur territoire.

👉 l'ADEME propose le dispositif : « Soutien à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération », destiné à encourager les entreprises qui veulent changer leur modèle économique pour passer d'un modèle centré sur la vente de produits à un modèle basé sur la fonctionnalité et la coopération.

[www.agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/
soutien-leconomie-de-la-fonctionnalite-et-de-la-cooperation](http://www.agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/soutien-leconomie-de-la-fonctionnalite-et-de-la-cooperation)

IDENTIFICATION ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ET PRIORISATION DES ENJEUX RSE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise identifie ses parties prenantes et dialogue avec elles afin d'identifier leurs intérêts au regard du développement durable. Elle analyse et hiérarchise ses enjeux RSE, en fonction de son secteur d'activité, de son impact réel ou potentiel sur l'environnement et la société et des attentes exprimées par ses parties prenantes.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Identifier ses parties prenantes et prendre en compte leurs enjeux RSE :
 - a. Réaliser une cartographie des parties prenantes (clients, fournisseurs, collectivités, salariés, etc.)
 - b. Mettre en place un dialogue avec ces dernières pour comprendre leurs attentes et leurs besoins.
 - c. Analyser et hiérarchiser les enjeux RSE en fonction de leur importance, de l'urgence ou de la capacité d'action de votre entreprise.
 - d. Formaliser les résultats en les incluant dans la stratégie RSE de l'entreprise.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté des pratiques inclut la concurrence loyale, la promotion de la RSE, l'obligation de vigilance, la lutte contre la corruption et la prévention de la complicité.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Rédiger et diffuser un code de conduite éthique à destination des salariés et partenaires.
- ✓ Mettre en place une procédure de prévention de la corruption et lutte anti-mafia (formation, alerte interne, audits...).
- ✓ S'engager dans une relation de confiance matérialisée par la signature de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables
Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique

incluant un engagement de type Clauses Ethiques, Clauses Sociales et Environnementales.

GOUVERNANCE ET PRISE DE DÉCISION

Le processus de prise de décision de l'entreprise intègre la transparence, un comportement éthique, le respect des intérêts des parties prenantes et le principe de légalité. Ils intègrent également l'obligation de vigilance quant aux actions de RSE.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Créer et mettre en œuvre un processus de décision qui prend en compte les attentes des parties prenantes.



THÈME 2 : DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE RSE ET COMMUNICATION

Ce deuxième thème concerne la manière dont la stratégie RSE de l'entreprise et la politique associée sont déployées au sein de l'entreprise et intégrées dans le processus de management.

IDENTIFICATION DES RÔLES, DES RESPONSABILITÉS ET AUTORITÉ EN MATIÈRE DE RSE

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Mettre en place un comité RSE (ou désigner un référent RSE) impliqué dans les décisions stratégiques et chargé de piloter la stratégie RSE en lien avec toutes les fonctions de l'entreprise.
- ✓ Doter cette structure des ressources nécessaires pour déployer sa stratégie (temps, budget, outils, appui RH ou communication) et garantir son bon fonctionnement dans la durée.
- ✓ Formaliser les engagements et les procédures à travers des documents structurants (politique RSE, charte éthique, code de conduite...).
- ✓ Intégrer des critères RSE dans les processus de décision relatifs aux investissements, aux achats ou au développement de nouveaux projets.
- ✓ Définir des indicateurs de performance intégrant les dimensions RSE (ex. : empreinte carbone, taux de fournisseurs responsables, indicateurs d'impact social...).

MANAGEMENT DE LA RSE

Il s'agit d'organiser de manière optimale la gouvernance, les responsabilités, les ressources et les outils de suivi pour assurer une intégration cohérente et performante de la RSE dans toutes les activités de l'organisation.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Centraliser la gestion de la politique RSE au sein d'une gouvernance dédiée ou d'un référent identifié.
- ✓ Impliquer la Direction dans le pilotage de la RSE en s'assurant de l'atteinte des objectifs, à la fois au niveau global et au niveau de chaque fonction ou service.



ACTIONS CONCRÈTES:

- ✓ Mettre en place un système de veille réglementaire (abonnement à des bases juridiques, alertes via des cabinets spécialisés ou des plateformes dédiées à la RSE comme Afnor, INERIS, Legifrance...) et suivre régulièrement les évolutions législatives et normatives (CSRD, taxonomie verte, lois Climat, devoir de vigilance, etc.). Vous pouvez notamment consulter régulièrement le site officiel du Ministère de la Transition écologique (MTE), désormais connu sous le nom de Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, est accessible à l'adresse suivante :

[Accueil | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

- ✓ Participer à des réseaux professionnels pour échanger sur les innovations et bonnes pratiques RSE du secteur (ex. : [Les clubs départementaux](#) | [Les entreprises s'engagent](#), associations professionnelles...)
- ✓ Suivre les évolutions technologiques en matière d'éco-conception, d'énergie renouvelable, de gestion des déchets, ou d'outils numériques de suivi RSE (logiciels de reporting, calcul d'empreinte carbone, etc.). Vous pouvez notamment consulter la page dédiée à l'écoconception de l'ADEME :

[Écoconception : comment la mettre en pratique en entreprise](#)

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Faire de la responsabilité sociétale un élément clé du positionnement marketing de l'entreprise.
- ✓ Structurer un plan de communication externe dédié à la RSE, incluant notamment la communication sur les réseaux sociaux.
- ✓ Prévoir un plan de communication interne sur la RSE pour mobiliser et impliquer les collaborateurs.
- ✓ Mettre en place des dispositifs d'écoute réguliers ou au fil de l'eau (boîte à idées numérique, canal dédié) pour permettre aux collaborateurs de formuler leurs besoins ou suggestions concernant la communication RSE.



THÈME 3 : RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce troisième thème est lié à la manière dont l'entreprise déploie et anime sa politique RH au service de la RSE. Les pratiques RSE en matière de management des RH concernent la gestion des compétences, l'employabilité, l'implication, la reconnaissance et le bien-être du personnel et parties prenantes prioritaires, sans oublier les aspects de santé et de sécurité.

FORMATION ET COMPÉTENCES

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Mettre en place un plan annuel de développement des compétences adapté aux besoins de chaque métier.
- ✓ Proposer des formations sur les compétences d'avenir : numérique, transition écologique, intelligence collective, etc.

A cette fin, vous pouvez vous mettre en contact avec votre OPCO :

[Les opérateurs de compétences OPCO |
Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités](http://Les opérateurs de compétences OPCO | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités)

- ✓ Valoriser la promotion interne.
- ✓ Encourager l'accès à la validation des acquis de l'expérience VAE www.vae.gouv.fr

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Analyser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et mettre en œuvre un plan d'action correctif si besoin.
- ✓ Favoriser le recrutement inclusif : anonymisation des CV, partenariats avec des associations d'insertion, job dating inclusifs.
- ✓ Développer l'emploi des personnes en situation de handicap : adaptation des postes, accès aux dispositifs de l'Agefiph, sensibilisation des équipes.
- ✓ Promouvoir la mixité générationnelle (alternance, mentorat intergénérationnel, maintien dans l'emploi des seniors...).
- ✓ Mettre en place des indicateurs de suivi (taux de féminisation, diversité des origines, taux de retour à l'emploi après un congé maternité ou parental...).
- ✓ Encourager l'évolution professionnelle de tous par l'accès équitable à la formation, la promotion interne ou la VAE.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Pour rappel, l'entreprise est tenue par une obligation générale de sécurité envers ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). Pour cela, il est nécessaire de garantir des conditions essentielles en matière de santé et d'hygiène au travail et d'élaborer un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) - Celui-ci doit être mis à jour chaque année, ainsi qu'à chaque modification de l'organisation du travail ou à la suite d'un accident du travail. Dans ce cadre l'entreprise doit également élaborer et suivre un plan d'actions de prévention (ex. : réduction des troubles musculosquelettiques, du bruit, des risques de chutes, etc.) et mettre en place une procédure d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) à l'aide d'outils adaptés.
- ✓ Organiser de réunions régulières dédiées à la sécurité (ex. : quart d'heure sécurité).
- ✓ Instaurer un accord d'entreprise sur la pénibilité au travail.
- ✓ Déployer un système d'intéressement indexé sur des indicateurs SST (formation des salariés, nombre d'AT, ...).
- ✓ Établir un CSE avec une commission sécurité active.
 - ⇒ Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un préventeur (SPSTI, carsat, IPRP) pour identifier les dangers, évaluer les risques, et mettre en place des mesures de prévention adaptées.

www.spsti2a.com

www.spst2b.com

www.carsat-sudest.fr

www.corse.dreets.gouv.fr/Intervenants-en-prevention-des-risques-professionnels-IPRP

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'organisation veille à garantir de bonnes conditions de travail à l'ensemble de ses salariés et aux personnes intervenant dans le cadre de ses activités.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Agir pour le bien-être et la sécurité des collaborateurs : mise en place de procédures claires, campagnes de prévention, formations régulières aux gestes et postures, sensibilisation aux risques psychosociaux.
- ✓ Améliorer le confort des espaces de travail : optimiser l'éclairage naturel et artificiel, garantir une bonne qualité de l'air intérieur, réduire les nuisances sonores.
- ✓ Favoriser des modes d'organisation flexibles : encourager le télétravail ou les horaires aménagés lorsque cela est possible.
- ✓ Améliorer l'ergonomie des postes de travail : adapter le mobilier, organiser les espaces en fonction des besoins des équipes, prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS).
 - ⇒ Pour ce faire, vous pouvez solliciter l'accompagnement d'un ergonome ou de la cellule pluridisciplinaire de votre service de santé au travail, voire de l'ARACT www.anact.fr/corse, afin de réaliser un diagnostic et de construire un plan d'action adapté.

THÈME 4 : MODES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION DURABLE ET QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS

Ce quatrième thème aborde un enjeu majeur du développement durable. La RSE d'une organisation s'exprime très fortement à travers sa contribution à des modes de production et de consommation qui :

- Encouragent l'utilisation efficace des flux de matières, d'eau et d'énergie ainsi que la mise en place d'infrastructures et de processus de production durables (pilier environnemental).
- Renforcent sa compétitivité économique (pilier économique).
- Permettent la gestion durable de sa chaîne d'approvisionnement (pilier social et sociétal). Il s'agit ici d'analyser la manière dont l'entreprise organise son modèle de production et ses modes de consommation et comment elle fait évoluer son offre de produits et services vers une offre entièrement durable.

INNOVATION ET CONCEPTION VERS UNE PRODUCTION DURABLE

L'organisation intègre, dans ses processus de conception, d'innovation et de production, une approche responsable tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux tout au long du cycle de vie de ses produits, services et procédés. L'objectif est de limiter les effets négatifs et de maximiser les contributions positives.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Intégrer l'éco-conception dès la phase de développement : utiliser des matériaux recyclés, allonger la durée de vie des produits, faciliter le démontage et le recyclage (cf thème 1 ci-dessus).

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/ecoconception>

- ✓ Réaliser une analyse du cycle de vie (ACV) pour identifier les impacts environnementaux à chaque étape du produit ou service.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/ecoconception>

- ✓ Concevoir des produits réparables ou modulables, avec des pièces de rechange disponibles et une documentation technique ouverte.

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/soutien-aux-investissements-pour-le-reemploi-reutilisation-et-la-reparation>

- ✓ Travailler en partenariat avec des start-ups, laboratoires ou pôles de compétitivité sur des innovations durables (ex : bioplastiques, alternatives au transport routier...).

- ✓ Développer des services en lien avec l'économie de la fonctionnalité : location, mutualisation, maintenance à distance, plateformes de reconditionnement.

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/soutien-leconomie-de-la-fonctionnalite-et-de-la-cooperation>

- ✓ Intégrer les principes du design circulaire pour concevoir des produits pensés dès l'origine pour être réutilisés, réemployés ou recyclés.

- ✓ Préparer ses déchets en vue de leur recyclage, la production de matières premières de recyclage (MPR) et leur incorporation dans les produits.

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/fonds-economie-circulaire-ormat-2025-objectif-recyclage-matieres>

L'entreprise intègre les principes de la responsabilité sociétale dans sa politique d'achats, afin de promouvoir des pratiques éthiques, durables et transparentes tout au long de sa chaîne de valeur.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Interroger les fournisseurs sur leurs engagements et pratiques RSE : éthique des affaires, respect des droits humains, conditions de travail, empreinte environnementale, etc.
- ✓ S'engager à travers la Charte RFAR : Crée en 2010, la Charte Relations fournisseurs responsables vise à inciter les entreprises, organismes publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle est aujourd'hui pilotée par le Médiateur des entreprises et le CNA (Conseil National des Achats). Elle vise à encourager les organisations publiques et privées à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en s'appuyant sur 10 engagements clés.
- Pour adhérer : Compléter la fiche d'adhésion sur [Démarches Simplifiées](#)
- En marge de votre adhésion, vous pouvez évaluer le niveau de maturité de votre organisation à travers le [questionnaire d'auto-positionnement](#)
- ✓ Intégrer des critères RSE dans les appels d'offres : inclusion de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les cahiers des charges ; élaboration d'une charte fournisseurs responsables ; évaluation régulière des fournisseurs selon leur performance RSE.
- ✓ Favoriser les achats durables : privilégier les produits éco-labellisés, recyclés ou recyclables, acheter en circuit court ou auprès de fournisseurs locaux, sélectionner des partenaires engagés dans une démarche environnementale ou sociale.
- ✓ Réduire l'impact environnemental des achats : adopter une politique "zéro plastique à usage unique" ; privilégier les produits en vrac, rechargeables, consignés ou avec un emballage minimal.



L'organisation déploie une démarche structurée et optimisée pour intégrer les enjeux écologiques dans sa stratégie, sa gouvernance et ses pratiques opérationnelles, afin de limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et de maximiser ses contributions positives.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Mettre en place un Système de Management Environnemental (SME) reconnu et conforme aux référentiels internationaux (ISO 14001, EMAS...) et/ou cadré par un guide d'approche progressive (guide Afnor FD X 30-205).

<https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/fd-x30205/systeme-de-management-environnemental-guide-pour-la-mise-en-place-par-etape/fa140140/30235>

- Un SME correspond à une démarche permettant à une organisation de maîtriser et améliorer son impact environnemental. Cela implique de définir des objectifs, de suivre des indicateurs, et de mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les risques environnementaux liés à ses activités.

✓ Engager une démarche conforme au référentiel ISO 50001 (norme internationale de management de l'énergie) afin de structurer et améliorer durablement la performance énergétique de votre organisation. Par ailleurs, le dispositif PRO-SMEn (Programme de Reconnaissance des Organisations certifiées selon le Système de Management de l'Énergie) récompense financièrement les entreprises qui obtiennent la certification ISO 50001 pour un ou plusieurs sites. Cette récompense atteint jusqu'à 40 000 € par entreprise.

www.pro-smen.org

✓ Élaborer un plan d'action environnemental avec des objectifs chiffrés (réduction des déchets, économies d'énergie, diminution des émissions de GES).

✓ Mettre en œuvre une politique de gestion des déchets : tri, recyclage, réduction à la source.

✓ Optimiser les consommations énergétiques et hydriques (capteurs de présence, régulateurs de débit, éclairage LED...).

✓ Favoriser l'éco-conception des produits ou services.



L'organisation identifie et optimise l'ensemble des consommations de ressources (énergie, eau, matière) liées à ses activités. Elle veille à maximiser la part des ressources renouvelables comparativement aux ressources non renouvelables.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Réaliser un diagnostic des flux de ressources (flux entrants et sortants) pour identifier les leviers de réduction et d'optimisation.

[Diag Eco-Flux - Diagnostic Accompagnement Bpifrance](#)

est proposé aux entreprises de plus d'un an comptant entre 20 et 250 salariés.

- ✓ S'inscrire dans une démarche globale d'économie circulaire : tri, réemploi, recyclage, mutualisation de ressources ou d'équipements.
- ✓ Rejoindre un programme de réemploi ou de seconde vie pour les équipements électriques et électroniques et tous autres types de déchets réemployables et réparables. Votre communauté de communes a potentiellement mis en place des initiatives sur votre territoire.
- ✓ Pour les entreprises de production : concevoir des produits réparables, évolutifs et durables, prolongeant leur cycle de vie. L'ADEME propose une aide financière pour soutenir les projets d'ecoconception, de production durable et d'obtention de l'Écolabel européen :

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/etudes-decoconception-des-produits-et-des-services>

- ✓ Adopter une logique d'économie de la fonctionnalité, en privilégiant l'usage (location, mutualisation) à la possession de biens.

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/soutien-leconomie-de-la-fonctionnalite-et-de-la-cooperation>

- ✓ Réduire la consommation de papier grâce à la dématérialisation des processus (GED, impression contrôlée par badge ou code PIN) et sensibiliser les équipes à la sobriété numérique.
- ✓ Organiser la collecte et le recyclage des papiers usagés via un prestataire ou une filière dédiée.



◆ **ÉNERGIE**



✓ Mettre en place des mesures permettant de réduire les consommations d'énergie :

- Isoler et rénover vos bâtiments : Faire diagnostiquer l'isolation des bâtiments (bureaux comme ateliers de production) afin d'identifier les travaux prioritaires. Le Diag Perf'Immo de la BPI vise à évaluer la performance énergétique de votre ou de vos bâtiment(s), définir des scénarios chiffrés de rénovation énergétique et inscrire votre entreprise dans une trajectoire conforme aux objectifs du décret tertiaire. En couplant rénovation énergétique et équipements performants, vous investissez dans la durabilité tout en réduisant vos charges. Les labels comme HQE, BREEAM ou LEED garantissent des bâtiments plus sobres, plus agréables et plus performants. Le confort thermique doit également être pris en compte notamment avec l'évolution des températures.
- Réguler efficacement la température des locaux. Le confort thermique ne doit pas rimer avec gaspillage. Adopter une température raisonnable (autour de 19-20 °C) permet de réduire la consommation de chauffage tout en garantissant de bonnes conditions de travail.
- Favoriser les énergies renouvelables et de récupération pour les besoins en chaud et en froid (Etude de faisabilité multi-EnR&R)
- Réaliser un bilan carbone incluant le scope 3. Un bilan carbone complet, intégrant le scope 3, vous donne une vision globale de votre impact : non seulement celui de vos activités directes, mais aussi celui de vos fournisseurs, transports, déchets ou achats
- Mettre en place un plan de mobilité durable afin de réduire les émissions de GES liées aux trajets domicile-travail en encourageant le covoiturage ou en proposant des solutions de transport collectif (forfait mobilités durables).

Eco-gestes énergie :

- ◆ Remplacer les ampoules par des LED basse consommation
 - ↳ Action rapide avec retour sur investissement rapide.
- ◆ Installer des détecteurs de présence pour l'éclairage dans les zones peu utilisées (ex. : couloirs, sanitaires, salles de réunion).
- ◆ Éteindre les équipements en veille
 - ↳ Sensibilisation + ajout de multiprises avec interrupteur.
- ◆ Programmer le chauffage/climatisation en fonction des horaires de présence
 - ↳ Éviter les gaspillages la nuit ou le week-end

◆ **EAU**



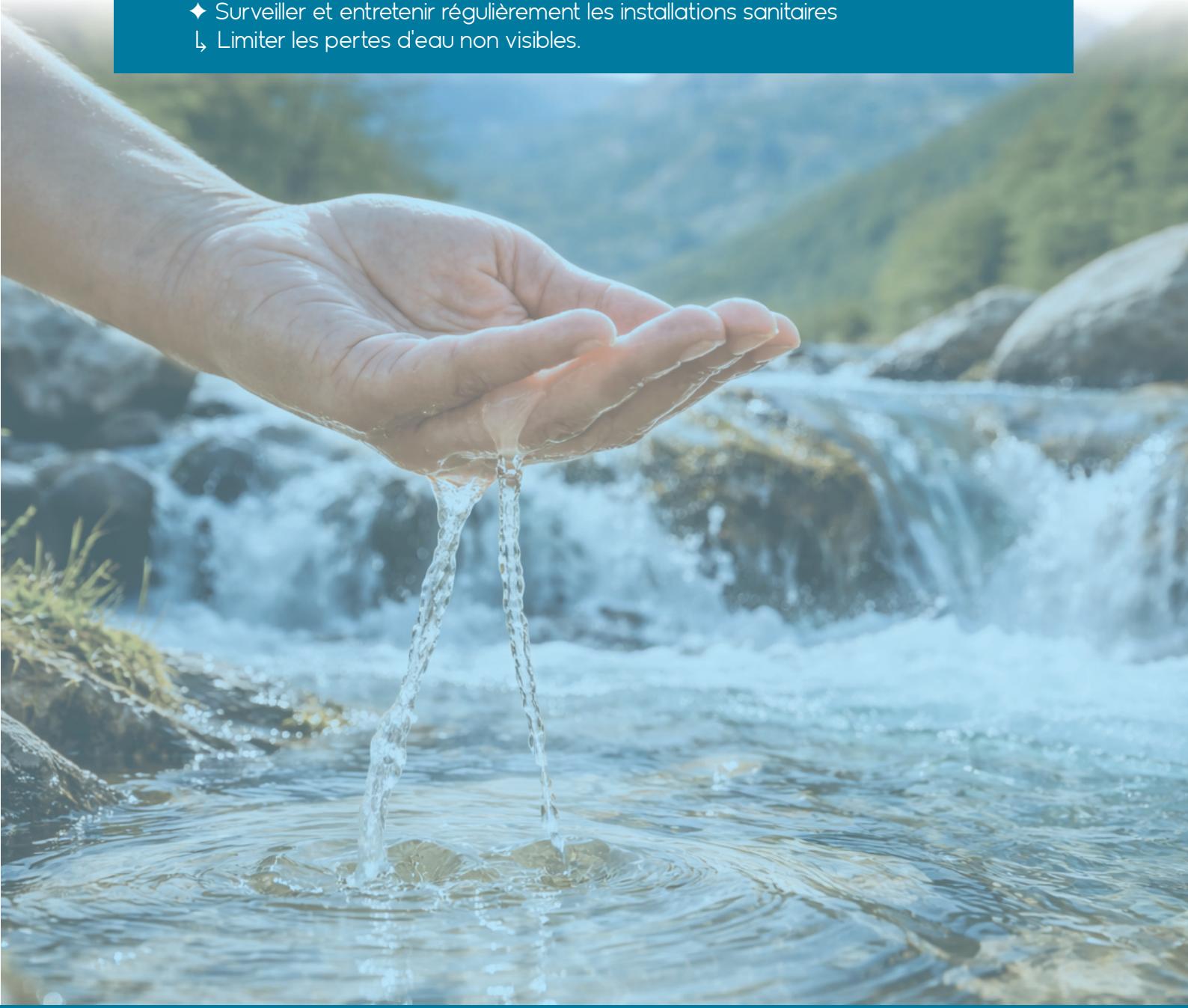
- ✓ Évaluer sa consommation d'eau : notamment grâce à « l'empreinte eau », afin de comprendre où et comment vous consommez cette ressource précieuse.

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/lademe-et-les-agences-de-leau-developpent-le-calculateur-dempreinte-eau>

- ✓ Mettre en place des mesures permettant de réduire les consommations d'eau (récupération et recyclage des eaux de process.)

Eco-gestes eau :

- ◆ Installer des économiseurs d'eau sur les robinets (mousseurs, débit réduits)
↳ Très faible coût, efficacité immédiate.
- ◆ Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes liés à l'eau (fermer le robinet pendant le lavage des mains, signaler les fuites).
- ◆ Surveiller et entretenir régulièrement les installations sanitaires
↳ Limiter les pertes d'eau non visibles.





◆ DÉCHETS

✓ Mettre en place des process pour réduire le volume des déchets à la source (prévention des déchets) :

- Achat responsable : Privilégier les produits avec peu d'emballage. Exiger des produits rechargeables, consignés ou recyclables.
- Conception de produits / d'emballages : Réduire le poids et le volume des emballages. Concevoir des produits réparables et modulaires. Favoriser des matériaux durables ou biosourcés.

✓ Mettre en place un tri à la source (papier, plastique, déchets organiques, déchets dangereux...). Pour rappel, tous les professionnels ont l'obligation de trier séparément les déchets qu'ils produisent : [PRO-tri-dechets-4p.pdf](#)

✓ Mutualiser les achats avec des entreprises voisines pour optimiser les livraisons, l'utilisation des palettes...

✓ Collaborer avec des prestataires locaux pour le recyclage ou la valorisation (ex. : compostage, réutilisation)

✓ Suivre les indicateurs de production de déchets (quantité, coût, taux de valorisation) pour progresser.

Eco-gestes Matières & Déchets :

- ◆ Mettre en place le tri des déchets sur tous les postes (papier, plastique, biodéchets)
 - ↳ Avec signalétique claire et formations rapides.
- ◆ Favoriser les achats en vrac, rechargeables ou avec peu d'emballage
 - ↳ Fournitures de bureau, produits d'entretien...
- ◆ Mettre en place une politique de réutilisation
 - ↳ Ex : récupération du papier brouillon, réparation du matériel informatique, mobilier
- ◆ Utiliser du papier recyclé et imprimer en recto verso par défaut
 - ↳ Paramétrage simple sur les imprimantes.
- ◆ Supprimer les bouteilles d'eau individuelles au profit de fontaines et de gourdes.
 - ↳ Remplacer les gobelets à usage unique par des tasses personnalisées.
- ◆ Passer à des fournitures de bureau durables (crayons rechargeables, stylos recyclés).

✓ Obtenir la certification ISO 14001 : La certification ISO 14001 permet de structurer efficacement votre démarche environnementale et d'assurer une amélioration continue de vos pratiques. Elle est aussi un signal fort pour vos partenaires, clients et marchés cibles : votre entreprise prend ses responsabilités environnementales au sérieux.

<https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

L'organisation met en place des mesures pour prévenir, réduire et traiter les pollutions générées par ses activités, qu'elles concernent l'air, l'eau, le sol ou les déchets, dans une logique de conformité réglementaire et d'amélioration continue

ACTIONS CONCRÈTES :

✓ Déployer des initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets.

◆ Air (émissions atmosphériques)

- ◆ Installer des systèmes de filtration ou d'épuration (filtres à particules, catalyseurs, etc.) sur les cheminées ou installations.
- ◆ Réduire les émissions de CO₂ via des équipements moins énergivores ou des énergies bas-carbone. Les entreprises industrielles ont la possibilité de s'engager dans une démarche de décarbonation à travers le dispositif Pacte Industrie

[https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/
aides-entreprise/pacte-industrie](https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/aides-entreprise/pacte-industrie)

- ◆ Mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des solutions de compensation carbone, telles que le captage et le stockage du CO₂, l'achat de crédits carbone ou la compensation via des pratiques agricoles et la reforestation.
- ◆ Réaliser un bilan des émissions atmosphériques (NOx, SOx, particules) et mettre en œuvre un plan de réduction.

◆ Eau (effluents)

- ◆ Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées avant rejet.
- ◆ Installer des dispositifs de réutilisation ou de recyclage des eaux de process.
- ◆ Réaliser un plan de gestion des effluents : séparation des eaux claires / eaux sales.

◆ Sol

- ◆ Limiter les risques de pollution accidentelle : bacs de rétention, plan de prévention des fuites ou déversements.
- ◆ Remplacer les produits toxiques ou polluants par des alternatives plus sûres.
- ◆ Assurer un stockage sécurisé des matières dangereuses.

◆ Déchets (cf paragraphe Utilisation durable des ressources)

L'organisation identifie et évalue ses interdépendances aux services écosystémiques. Elle hiérarchise ses enjeux en distinguant ses impacts sur la biodiversité et ses dépendances significatives (ex. : ressources en eau, pollinisation, régulation du climat), puis agit pour réduire durablement ses pressions sur les milieux naturels.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Cartographier les impacts environnementaux, directs (pollution, consommation d'espace, rejets) et indirects (effets de la chaîne d'approvisionnement, pressions sur les services écosystémiques).
- ✓ Identifier les dépendances clés aux services écosystémiques : eau, pollinisation, qualité des sols, régulation climatique, etc.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion écologique des espaces verts ou zones d'activité (entretien différencié, choix d'espèces locales, etc.).
- ✓ Limiter l'artificialisation des sols et désimperméabiliser les surfaces lorsque cela est possible.
- ✓ Favoriser les aménagements favorables à la biodiversité : haies champêtres, nichoirs, hôtels à insectes, mares, bandes fleuries...
- ✓ Réduire l'usage de produits phytosanitaires ou de substances dangereuses pour la faune, la flore et les milieux.
- ✓ Installer des filtres, bassins de rétention ou zones tampons pour limiter les rejets dans les milieux naturels.
- ✓ Optimiser les transports et la logistique pour diminuer les pollutions sonores, atmosphériques et les perturbations de la faune.
- ✓ Valoriser les biomasses et préserver les écosystèmes.

[https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/
apr-graine-production-valorisation-des-biomasses-et-preservation-des-0](https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/apr-graine-production-valorisation-des-biomasses-et-preservation-des-0)



PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CLIENTS, CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS ET MISE À DISPOSITION DE PRODUITS ET / OU DE SERVICES RESPONSABLES.

L'entreprise s'assure de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et utilisateurs de ses produits et services ainsi que des principales parties prenantes intervenant dans l'utilisation et/ou la fin de vie de ses produits et services. Ce volet porte également sur la sécurité des données personnelles, la sécurité physique et la santé.

ACTIONS CONCRÈTES :

- ✓ Se mettre en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- ✓ Déployer une politique de cybersécurité pour assurer la protection des données personnelles des clients. Vous pouvez commencer par réaliser le Diag Cybersécurité : cet outil vous permet de dresser un état des lieux de l'exposition de votre entreprise aux risques cyber. Avec un expert habilité par Bpifrance, vous disposerez d'un plan d'action priorisé.

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-cybersecurite>

- ✓ Réaliser des audits réguliers de sécurité informatique.
- ✓ Former les collaborateurs aux bonnes pratiques numériques (gestion des mots de passe, accès, vigilance aux cyberattaques, etc.).
- ✓ Réaliser des analyses de risques sanitaires, par exemple via la méthode HACCP pour les produits alimentaires.
- ✓ Procéder à des tests de conformité aux normes de sécurité (ex. : marquage CE, certification NF).
- ✓ Fournir des fiches d'utilisation ou des guides clairs pour limiter les risques liés à une mauvaise utilisation.
- ✓ Assurer la traçabilité des composants ou ingrédients (produits alimentaires, cosmétiques, chimiques, etc.).
- ✓ Remplacer les substances à risque (ex. : perturbateurs endocriniens, solvants nocifs) par des alternatives plus sûres.
- ✓ Privilégier les matières premières durables et labellisées (ex. : coton bio, bois certifié FSC, ingrédients naturels certifiés).
- ✓ Réduire la présence d'allergènes ou d'agents irritants dans les produits

SATISFACTION DES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS FINAUX

L'entreprise s'assure de la satisfaction des besoins et attentes de ses clients et consommateurs finaux et prend en compte leurs retours afin d'améliorer au quotidien son offre de produits et de services.

- ✓ Mettre en place un outil de mesure de la satisfaction client, tel que des enquêtes régulières (enquêtes "à chaud" après une prestation ou "à froid" de manière périodique).
- ✓ Intégrer systématiquement les retours et avis clients dans les processus d'amélioration des produits ou services.
- ✓ Proposer des produits ou services à impact positif, en réponse à une demande croissante d'engagement (produits durables, circuits courts, services à vocation sociale ou environnementale).

THÈME 5 : ANCORAGE TERRITORIAL

La performance RSE d'une entreprise dépendant des ressources disponibles sur son territoire, l'ancrage territorial est une dimension majeure à considérer dans une perspective de développement durable. De plus, les entreprises qui recherchent des synergies bénéfiques sur leurs territoires développent également leur performance économique en se dotant de nouvelles capacités d'innovation. Ce faisant, l'entreprise tire parti de la valeur d'un territoire (capital confiance, savoir-faire, alliances, ressources) dont une large part est mise à disposition par la force publique et participe d'un patrimoine collectif. Réciproquement, elle le renforce aussi en contribuant à son développement. En effet, plus l'entreprise s'inscrit dans son territoire par des actions concrètes plus elle s'y attache, s'y ancre pour être dans une situation d'interdépendance positive (effet gagnant/gagnant) qui augmente sa capacité à innover et à s'adresser à ses marchés.

ANCORAGE TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'organisation intègre, dans sa stratégie de RSE, les caractéristiques et les risques / opportunités associés à son ou ses territoires d'implantation et dans lesquels elle opère et/ou est présente à différents niveaux.

- ✓ Soutenir l'économie locale en collaborant avec des acteurs du territoire : choisir des fournisseurs ou prestataires locaux favorise l'emploi et renforce l'ancrage territorial.
- ✓ Privilégier les circuits courts : réduire les intermédiaires permet de limiter l'empreinte carbone, valoriser les ressources locales et créer de la valeur sur le territoire.
- ✓ Favoriser les achats auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) locales.

Le guide des achats responsables élaboré par la CRESS Corsica est à votre disposition sur le site de l'ADEC

<https://adec.corsica/accompagner-mon-projet/projet-dentreprise/recruter/>

- ✓ Développer des partenariats avec les établissements scolaires ou universitaires : accueil de stagiaires, interventions pédagogiques, visites d'entreprise...
- ✓ Encourager l'apprentissage et l'insertion professionnelle des publics locaux - emplois jeunes, stages de découverte, contrats en alternance...)
- ✓ Soutenir ou coorganiser des événements locaux à vocation culturelle, sportive ou associative.
- ✓ Mettre en place des actions de mécénat de compétences : mise à disposition de collaborateurs, prêt de salles, appui à des projets associatifs ou publics.
- ✓ Mettre en œuvre une politique de prévention de la corruption et des pratiques mafieuses, notamment dans les territoires sensibles.
- ✓ Promouvoir l'emploi intergénérationnel : intégrer des jeunes et des seniors dans les équipes pour enrichir les échanges et renforcer la performance collective.

THÈME 6 : PERFORMANCE RSE DE L'ENTREPRISE

SUIVI ET MESURE DE LA PERFORMANCE

Les indicateurs des enjeux clés sont pertinents et revus pour déterminer et mettre en œuvre les actions d'amélioration. Afin de mesurer l'évolution de ses résultats et la performance de ses pratiques, l'entreprise doit définir les indicateurs de mesure les plus pertinents pour elle-même en adéquation avec ses enjeux propres.

ACTIONS CONCRÈTES :

L'organisation intègre, dans sa stratégie de RSE, les caractéristiques et les risques / opportunités associés à son ou ses territoires d'implantation et dans lesquels elle opère et/ou est présente à différents niveaux.

- ✓ Identifier les indicateurs RSE prioritaires en lien avec ses enjeux clés (ex. : émissions de CO₂, taux de satisfaction client, pourcentage de fournisseurs locaux, part d'emplois en insertion...).
- ✓ Créer un tableau de bord synthétique mis à jour de manière régulière (trimestrielle ou annuelle), permettant de suivre l'évolution des principaux indicateurs RSE.
- ✓ Associer ce suivi à un comité RSE ou au comité de direction, pour analyser les résultats, valider les orientations et ajuster les actions si nécessaire.
- ✓ Fixer pour chaque indicateur un objectif clair, chiffré et daté (ex. : réduire de 10 % la consommation d'eau sur 2 ans).
- ✓ Intégrer ces objectifs dans le plan stratégique ou la feuille de route de l'entreprise, afin d'assurer leur suivi transversal.
- ✓ Communiquer les résultats en interne et en externe, via un rapport ou une synthèse RSE adaptée aux parties prenantes.

Ce guide a été rédigé par l'ADEC



avec la contribution de la DREETS et de l'ADEME



Direction Régionale
de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités



ADEC

1. Avenue Eugène Macchini - 20000 Ajaccio
Eve Orsoni
eve.orsoni@adec.corsica
04.95.50.91.00

DREETS

dreets-corse.continuite-eco@dreets.gouv.fr
04.95.23.90.00

ADEME

www.agirpourlatransition.ademe.fr
www.ademe.fr/direction-regionale/corse/
lea.maspeyrat@ademe.fr
04 95 10 57 61

CONTACTS



ANNEXES

(1) La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales :

- La gouvernance de l'organisation
- Les droits de l'homme
- Les relations et conditions de travail
- L'environnement
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives aux consommateurs
- Le développement local.

(2) D'après l'étude « Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité » réalisée en 2016 par France Stratégie : La RSE est significativement corrélée avec la performance économique des entreprises. Quelles que soient la mesure de la performance économique (profit par tête, excédent brut d'exploitation ou valeur ajoutée par tête) et la dimension de la RSE (environnement et éthique, ressources humaines, relation client, relation fournisseur), on observe un écart de performance économique d'environ 13 % en moyenne entre les entreprises qui mettent en place des pratiques RSE et celles qui ne le font pas. Ces écarts de performance moyenne varient selon les dimensions observées : ils s'échelonnent de 5 % pour la relation client à 20 % pour la dimension « ressources humaines ». Les entreprises qui mettent en place des pratiques RSE semblent ainsi concilier management responsable (envers les clients et fournisseurs, envers les salariés), respect de l'environnement et exigence de compétitivité.

(3) Une étude menée par OpinionWay pour BNP Paribas "Les Français et la perspective d'une économie plus durable", a démontré que 80 % des français considèrent la transition écologique comme un enjeu prioritaire et attendent de l'Etat et des entreprises qu'ils prennent des mesures concrètes pour accélérer cette transition. Par ailleurs, 64 % des consommateurs interrogés exigent des marques qu'elles contribuent positivement à la société et 53 % sont prêts à payer davantage pour avoir accès à des produits proposés par une entreprise « engagée ».

(4) Selon une étude Etude Cesi Ipsos Les Echos « Déconfinement et redémarrage de l'activité » juin 2020 : 90 % des salariés jugent essentiel (55 %) ou important (35 %) que leur entreprise « donne un sens à leur travail » et 85 % estiment essentiel (38 %) ou important (47 %) qu'elle leur permette « de se sentir utiles aux autres ».

(5) Le baromètre de perception de la RSE réalisé en 2023 s'appuie sur une enquête menée par Kantar pour le MEDEF auprès d'un échantillon représentatif de 1500 salariés du privé en France.

(6) Selon le Baromètre de la perception de la RSE du MEDEF réalisé en 2020 de, 68% des salariés se voient toujours travailler dans leur entreprise dans 3 ans, chiffre qui monte à 79% dans les entreprises qui possèdent une fonction ou service RSE.

(7) L'étude sur l'engagement des salariés de Korn Ferry (2018) démontre que plus les salariés sont engagés dans des démarches RSE, plus ils sont fiers de leur entreprise (90% contre 66% pour un salarié à qui l'on ne propose pas d'initiative).

(8) Une étude menée par EY France en 2020 "Vers une interconnexion entre la finance et la RSE", révèle que 96 % des investisseurs interrogés affirment prendre en compte la dimension RSE dans leurs critères d'investissement - L'encours de la gestion Investissement Socialement Responsable (ISR) en France s'établit à 2 108,1 Mds€ (selon la réglementation SFDR), soit une hausse de + 33 % par rapport à 2020. La répartition est la suivante : 987,5 Mds€ en mandats de gestion (47 %), 945,4 Mds€ en OPC ouverts (45 %) et 175,2 Mds€ en OPC dédiés (8 %).

(9) La SFDR, règlement Disclosure ou règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, entrée en vigueur le 10 mars 2021, vise à encadrer et standardiser les informations relatives à la durabilité dans le secteur financier : son objectif est de renforcer la transparence des pratiques d'investissement durable et de réduire le risque de greenwashing afin de permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. Parmi les deux principaux volets de ce règlement, la classification obligatoire des fonds d'investissement permet de les hiérarchiser selon leur niveau de considération des enjeux de durabilité. La SFDR distingue ainsi trois catégories dites « Article 6 », « Article 8 » et « Article 9 ».

(10) L'étude Workmonitor 2023 menée par le Groupe Randstad révèle que les personnes issues de la génération Z accordent une attention particulière aux engagements RSE de l'entreprise. Développement durable, justice sociale, changement climatique sont autant de sujets qui les touchent et les concernent à titre privé mais aussi professionnel. Les jeunes travailleurs attendent ainsi de leur employeur un engagement et un respect des valeurs qui leur sont chères. Pour la moitié d'entre eux (52%), il est crucial de travailler pour une entreprise dont ils partagent les valeurs sociales et environnementales. Un jeune sur deux refuserait d'intégrer une société qui ne mettrait pas en place une politique active en faveur du développement durable ou ne ferait pas d'effort pour renforcer l'équité et la diversité en son sein.



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Agenzia di Sviluppo
Economico di Corsica
Agence de Développement
Économique de la Corse

